

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :

Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : J. MENDRY

Le Nord de la France :

Trois mois... 18 f.
Six mois... 35
Un an... 68

Abonnements : 15 centimes la ligne

Reclames : 35 centimes

On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.

ROUBAIX, 30 JANVIER 1871

Voir aux dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

DÉPÊCHES OFFICIELLES.

Bordeaux, 29 janvier 12h 30 soir
Délegation du gouvernement aux
Préfets et sous-Préfets

La délegation du gouvernement établie à Bordeaux qui n'avait jusqu'ici, sur les négociations entamées à Versailles, que des renseignements fournis par la presse étrangère, a reçu le télégramme suivant qu'elle porte à la connaissance du pays dans sa teneur intégrale:

Versailles, 28 janvier 11 h.15 soir.
M. Jules Favre ministre des affaires étrangères à la délegation de Bordeaux.

Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismark.

Un armistice de 21 jours est convenu; une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 15 février; faites connaître cette nouvelle à toute la France. Faites exécuter l'armistice et convoquer les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.

Signé: J. FAVRE.

Bordeaux, 29 janvier, 6 h. 15.

Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets.

Je vous ai mandé ce matin en vous envoyant la dépêche venue de Versailles, que je vous ferais connaître ma résolution personnelle. La voici :

J'ai décidé de maintenir le statu quo jusqu'à l'arrivée du personnage qui est annoncé de Paris. Cette arrivée est imminente puisqu'il a pu partir dans la dernière nuit. Aussitôt après l'entrevue et les explications que j'aurai eues avec lui, vous serez avisé des déterminations politiques auxquelles je me serai arrêté. En attendant restez ferme et confiant.

Un décret qui sera ultérieurement publié fera connaître les mesures prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.

Pour copie conforme :

C. L. LAURIER.

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Berne, 28 janvier.

Un télégramme du Bund, daté de Porrentruy, 28, annonce que les Prussiens ont pris Pont-de-Roide et s'avancent par St-Hippolyte et Marches sur Morteau et Pontarlier.

Berne, 28 janvier.

Les prussiens se sont avancés jusqu'à Champagnole.

Des militaires français fugitifs arrivent continuellement sur le territoire suisse.

Verrières, 28 janvier.

Le 24e corps français est arrivé à Pontarlier; il marche vers le Sud. Les Prussiens ont occupé Salins. Le quartier général de Bourbaki se trouvait hier à Roulaux (Besançon).

Alençon, 27 janvier.

On annonce qu'un jeune prince de Bavière a été tué près de Broglie par un franc-tireur.

Poitiers, 27 janvier.

D'après des nouvelles de Tours, les préparatifs des Prussiens font supposer qu'ils quitteront la ville.

On parle d'une contribution de 2 millions de francs.

Dépêches prussiennes

L'Empereur à l'Impératrice

Versailles, 29 janvier.

Officiel. — Hier soir a été signé un armistice de trois semaines.

La ligne et la mobile seront internées à Paris comme prisonnière de guerre. La garde nationale sédentaire se charge du maintien de l'ordre.

Nous occupons tous les forts. Paris restera investi.

La ville pourra se ravitailler quand les armes auront été livrées.

Une Constituante sera convoquée à Bordeaux dans un délai de quinze jours.

Les armées en campagne garderont leurs positions respectives avec des zones neutres entre elles.

Ceci est la première récompense pleine de bénédictions, du patriotisme, de la bravoure et des lourds sacrifices de l'Allemagne.

Je remercie Dieu pour cette nouvelle grâce.

Que la paix puisse suivre bientôt!

Breslau, 29 janvier.

Suivant une communication du général commandant le 6e corps d'armée (Silésie); ce corps occupera les forts d'Ivry et de Bicêtre.

Dresde, 29 janvier.

Le prince George télégraphie au roi de Saxe que le 12e corps d'armée saxon occupera ce matin, à dix heures, Rommainville, Noisy, Rosny et Nogent.

Munich, 29 janvier

Le premier corps d'armée bavarois occupera Charenton, le 2e corps Montrouge et Vanves.

La ville de Paris payera une contribution de 200 millions.

Berlin, 29 janvier.

Un télégramme du chancelier impérial, daté du 28, dit qu'il a signé avec M. Jules Favre la capitulation de tous les forts de Paris, ainsi qu'un armistice de trois semaines sur mer et sur terre. L'armée de Paris reste prisonnière dans la ville.

Londres, 28 janvier.

Un télégramme de Bordeaux dit que la nouvelle de l'arrangement intervenu entre MM. Jules Favre et de Bismark, pour la capitulation de Paris, est tombée comme un coup de foudre sur la délegation du gouvernement de la défense nationale.

M. Gambetta est décidé à donner sa démission.

Une dépêche de Versailles, en date de ce matin, annonce que l'armistice durera le temps nécessaire pour élire une assemblée constituante et de lui donner le temps de délibérer et de ratifier les conditions de paix.

Londres, 29 janvier.

L'Observer dit: « Il est à supposer que la Conférence sera de nouveau ajournée, à cause de la capitulation de Paris et des perspectives de paix. »

Le général Bourbaki a tenté de se suicider après la défaite de Belfort.

On désespère de sa guérison.

Relativement aux bruits de négociations entre Napoléon et M. de Bismark, le même journal dit que l'empereur reporte tout à la régence.

M. de Bismark n'a jamais offert et n'a jamais négocié une restauration bonapartiste; il n'interviendra pas dans les affaires intérieures de la France.

Le bruit que M. Disraeli provoquerait à la réunion du Parlement, un vote de confiance ou de défiance pour le ministère, est dénué de fondement.

Le Daily Telegraph publie les nouvelles suivantes :

Berlin, 27 janvier.

On annonce, semi-officiellement que voici les conditions de paix demandées par le comte de Bismark.

La cession de deux provinces et d'une des colonies de la France.

Le transfert de vingt vaisseaux de guerre;

Quatre milliards de francs comme indemnité de guerre.

A ces conditions seulement la paix sera conclue.

Berlin, 27 janvier.

Le comte de Bismark désire traiter de la paix sur la base de la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Si M. Jules Favre accepte ces propositions que lui a faites le comte de Bismark, l'Allemagne reconnaîtra la République française. Il est certain que ces propositions seraient acceptées par les impérialistes.

La capitulation de Paris est un fait accompli! Il faut renoncer à décrire l'émotion douloureuse produite par cet événement et qui vient atteindre tous les cœurs français.

Notre honneur survivra à l'infortune qui nous accable; c'est notre bien le plus précieux! le seul que nos ennemis n'aient pu nous voler!

Sans doute, l'honneur compte pour peu de chose aux yeux de la Prusse : à toutes

les objections présentées en faveur de la paix, en face du droit des gens, des droits sacrés, de l'humanité, de la justice et de la raison, l'infâme Bismark n'a su trouver que cette cruelle réponse: La force prime le droit.

C'est sous l'étreinte de la force que la France héroïque succombe en ce moment. — Paris s'est rendu... par la faim!

Paris succombe devant une terrible nécessité matérielle. — Voyons maintenant si la France désire la paix ou si elle est disposée à soutenir la lutte à outrance, comme le demande M. Gambetta. — Le soin de décider cette question doit être incontestablement laissé à l'examen d'une assemblée nationale. Cette assemblée doit seule pouvoir traiter au nom de la France. La situation est assez grave pour que la nation française soit appelée à exprimer librement sa volonté par la voix de ses représentants.

Quelles que soient les décisions à intervenir, notre honneur survivra tout entier à ce désastre; et si, dans la terrible lutte qui vient d'avoir lieu, les gouvernements égoïstes sont restés spectateurs impassibles, tous les peuples civilisés, en faisant entendre leurs malédictions contre la Prusse, ont applaudi à l'héroïsme de la nation française. — Oui, tous les peuples civilisés maudissent la Prusse, et le jour où ses soldats quitteront la France, après avoir essayé de la ruiner, ils n'emporteront chez eux que leur étendard souillé par la honte et l'infamie de leurs ignobles excès. — J. R.

LA FUSION DES PARTIS.

L'Assemblée nationale est toute de feu pour la fusion générale des partis.

Il y a là une idée généreuse, mais mal énoncée.

Le journal fusionniste demande aux partis l'abnégation personnelle; cela, c'est un conflit de sacrifices vertueux, et nous goûtons l'opportunité et la dignité.

Mais il va au delà; il fait du sacrifice des intérêts l'abandon des principes et des droits; l'abnégation devient de la négation, le dévouement devient du scepticisme; c'est là l'erreur et aussi le danger du conseil.

Le journal de la fusion générale dit: la France dira son avis, et les partis se soumettront.

Assurément la France aura à parler; mais de quelque façon qu'elle jette sa parole aux partis, elle ne fera pas que les idées que les partis représentent ne soient pas ce qu'elles sont, vraies si elles sont vraies, fausses si elles sont fausses; c'est par les idées, et non pas seulement par les intérêts que vivent les partis, et ils auraient beau se fusionner par un concert d'abnégation miraculeuse, il ne dépendrait ni d'eux, ni de la France même d'abolir par le vote le plus universel possible, les idées dont chacun d'eux serait l'expression.

Et puis, en supposant que les partis, par un accord inespéré consentissent à faire l'abandon non seulement de leurs intérêts mais de leurs idées, le plan proposé de remettre au suffrage universel l'adoption définitive et souveraine du principe gouvernemental que devraient accepter tous les partis, ce plan a le très-grave péril de mettre en question la société politique tout entière; comme si elle n'était pas préexistante avec les conditions certaines et permanentes qui la constituent.

Il nous ramène enfin à l'hypothèse de la table rase, hypothèse où il n'y aurait rien chez un peuple, ni lois, ni droits, ni traditions, ni histoire, ni souvenirs, ni établissements d'aucune sorte.

En cette hypothèse, pure chimère, rêverie du Contrat social de Rousseau; on veut que le suffrage universel se lève et détermine le droit, c'est-à-dire le mode d'être du peuple, et qu'il le détermine sans égard aux réalités de sa vie et de ses coutumes! Cela, qu'est-ce autre chose que remettre au peuple une souveraineté tellement absolue, qu'il pourrait prononcer que le droit n'est pas le vrai, et que la justice enfin est l'iniquité?

Le droit de plébiscite arrivant à cede-gré, il n'y aurait qu'à inscrire en tête des actes du peuple l'intitulé fameux des Rousseau et des Juris: LE PEUPLE N'A PAS BESOIN D'AVOIR RAISON POUR VALIDER SES ACTES.

En cette extrémité, il n'y aurait plus de partis peut-être! mais assurément il n'y aurait plus de peuple.

L'hypothèse de la fusion générale des partis est donc mal énoncée; elle fait abstraction de ce qu'il peut y avoir d'essentiel dans les partis, et elle fait de la société politique une convention subordonnée à tous les hasards et à toutes les fantaisies de l'opinion du peuple; c'est le renversement de toute idée de droit dans la société.

Cherchons autrement que celle-ci de la fusion générale des partis peut avoir de praticable et de généreuse à la fois.

Nous croyons, nous, qu'il y a entre tous les partis, nous parlons des partis avouables, quelque chose qui leur est commun, en dépit de leurs scissions; et c'est par ce quelque chose que nous voudrions les voir s'unir.

Ce quelque chose, c'est l'amour de l'ordre, de l'honnêteté, de la justice, de la liberté et aussi de la durée.

En regard de cette pensée commune, qui est le lien réel des partis, et est aisé de leur demander l'abnégation personnelle; tous seront prêts au même sacrifice. Nul droit public n'y sera compromis; la fusion ne sera plus l'effacement, elle sera le rapprochement; elle ne subordonnera pas le droit politique à une fantaisie d'un moment, elle n'absorbera pas non plus dans une idée absolue de droit la libre action de la société sur elle-même. Tout s'y associera, l'autorité et la liberté, la permanence et la mobilité; et ces choses étant reconstruites en théorie, la question pratique du rapprochement des partis se bornera à dissiper les préventions et

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 31 JANVIER 1871.

— 12 —

LES DEUX FEMMES

DE L'EMPEREUR

NOUVELLE HISTORIQUE

Chapitre XII.

LE SOIR DU MARIAGE.

SUITE

Mais, en secret, il me sera bien permis de ne voir que par les yeux et de n'entendre que par les oreilles de moi des Romains? dit-elle en souriant; car il faut bien que je fasse usage de mes facultés pour profiter de vos leçons.

Ne laissez deviner de personne que vous en prenez. En général, gardez-vous

d'être sincère; ne vous fiez à qui que ce soit.

— Excepté au noble et généreux ami que le sort m'a donné, excepté au roi des Romains, s'écria-t-elle avec beaucoup d'âme. Quand même vous ne m'y auriez pas encouragée, mon propre cœur, dont toute la confiance vous est déjà acquise, me pousse irrésistiblement à ne vous rien cacher.

— J'en suis heureux; cela rendra nos relations plus faciles. Dites-le moi donc franchement, madame, n'avez-vous point quelque désir que je puisse remplir? Votre cœur n'a-t-il aucun secret à déposer dans le mien, ne fût-ce que comme une preuve de confiance en moi?

Joséph tressaillit et devint pâle. Cette question le tira de l'heureuse disposition d'esprit à laquelle elle s'était abandonnée sans réserve, et lui rappela qu'elle avait effectivement un secret qu'il était presque de son devoir de révéler à son mari. Elle le regarda avec crainte et hésitation. « Connaitrait-il déjà ce secret, se demanda-t-elle, et chercherait-il à me fournir l'occasion de lui parler à cœur ouvert? Mais non, l'expression de sincérité et de franchise de son visage dit assez qu'il ne sait, ni même ne soupçonne rien; pourquoi donc troubles-moi à ce moment de bonheur en lui faisant une révélation qui pourrait lui inspirer de la répugnance pour ma personne. Eh bien, avez-vous épuisé vos réflexions? reprit-il d'un ton amical. Ne trouvez-vous rien qui vous pèse sur le cœur.

et que vous ayez à confier à votre nouvel ami?

— Non, répondit-elle avec fermeté. Il ne m'est rien arrivé jusqu'ici qui vaille la peine d'être rapporté; ce n'est que de ce moment que je vais commencer à vivre.

— Silence! interrompit-il à voix basse. N'entendez-vous rien? Il me semblait qu'on avait frappé un léger coup à la porte. Encore! On dirait en vérité, que quelqu'un demande à entrer à cette heure indue.

— Qui est là? demanda-t-il d'un ton menaçant.

— C'est moi, Sire, répondit une voix humble et frémissante; je supplie Votre Majesté de m'ouvrir!

— C'est Anselme, mon valet de chambre, dit Joseph à la princesse, en tirant le verrou.

— Votre Majesté daignera-t-elle m'écouter un instant, et passer dans le corridor pour entendre mon message? reprit Anselme — car c'était bien lui.

— Est-il donc si pressé, ce message? ne peut-il attendre jusqu'à demain?

— Pas une minute, Sire, car on m'a dit qu'il y va de la santé de Votre Majesté.

— Qui t'a dit cela? qui t'a envoyé? demanda Joseph, sortant et fermant la porte derrière lui.

— Sire, je l'ignore. C'est une femme enveloppée dans un grand manteau noir, avec un capuchon qui lui cachait tout le visage. Venant par la petite galerie qui

mène aux chambres des archiduchesses, elle entra sans façon dans le cabinet de Votre Majesté.

— Et que fit-elle? que dit-elle? demanda Joseph avec impatience.

— Elle demanda à Votre Majesté était déjà auprès de l'archiduchesse sa femme; et, sur ma réponse affirmative, elle tira un papier de son capuchon et me le présenta. « Si tu tiens au bonheur de ton maître, cours lui remettre cette lettre, me dit-elle; il est nécessaire qu'il la lise tout de suite; sa santé en dépend! » A ces mots, elle s'empressa de se retirer. Voici la lettre, Sire; daignez en prendre lecture.

— Et quelle est, penses-tu, cette mystérieuse messagère? dit le roi en prenant le papier; mais l'obscurité du corridor ne lui permettait pas de lire.

— Je l'ignore, Sire! Peut-être l'écrivain vous le dira-t-elle.

— Je veux savoir, Anselme, qui tu as cru reconnaître en cette femme?

— Eh bien, Sire, puisque vous l'ordonnez je crois que c'était l'archiduchesse Christine, répondit Anselme d'une voix à peine intelligible.

— Je m'en doutais, dit Joseph à part soi. C'est sans doute une intrigue contre Joseph, qu'elle abhorre parce que je l'ai choisie de préférence à la sœur du prince de Saxe, de ce beau cavalier que Christine aime tant.

Anselme avait deviné peut-être les pensées du roi, car il ajouta aussitôt: « Un courrier est arrivé de Dresde il

y a une heure, et il a apporté beaucoup de lettres pour l'archiduchesse Christine, à ce que j'ai appris par ma sœur qui est une de ses femmes de chambre.

— C'est bien; va te mettre au lit. Si quelqu'un te demande demain si tu m'as remis cette lettre, tu répondras que oui, mais en ajoutant que je l'ai déchirée sans la lire. Tu entends, Anselme; sans la lire!

Puis il le congédia d'un signe de la main et rentra dans la chambre de la princesse.

Pardonnez-moi de vous avoir quittée, lui dit-il, et permettez-moi de lire en votre présence une lettre que je viens de recevoir d'une très-étrange façon. Vous voyez que j'ai confiance en vous, que je vous livre mes secrets.

A ces mots, il regarda le pli cacheté qu'il tenait à la main. Mais qu'est-ce donc qui faisait palir et trembler la princesse? Pourquoi les battements de son cœur étaient-ils si violents? Pourquoi attachait-elle sur son mari des regards si pleins d'effroi lorsqu'il se mit à déplier et à lire la lettre?

Mais cette lecture rempli d'effroi Joseph lui-même, à en juger par l'expression de sa physionomie.

« Madame, dit-il d'une voix rude, je viens de vous demander tout à l'heure si nous n'aviez pas le moindre secret à me confier, et vous m'avez répondu négativement. Je vous répète encore une fois cette question. Parlez! je vous jure de ne point trahir votre secret, quel qu'il